

MAASTRICHT – ABONNEMENT MI-TEMPS ROSENDAAL – ABONNEMENT MI-TEMPS AACHEN – ABONNEMENT MI-TEMPS

Pour une clientèle très fréquente

- ⊙ 1ère cl
- ⊙ 2ème cl
- ⊙ 5 trajets aller et 5 trajets retour
- ⊙ validité de 15 jours

OU L'UTILISER ?

5 trajets* aller et 5 trajets* retour :

- au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Visé-frontière) à destination de Maastricht, Maastricht Randwyck, Eijsden via Visé-frontière et vice versa.
- au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Aachen Süd-Gr) à destination de Aachen via Aachen Süd-Gr et vice versa.
- au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Roosendaal-Grens) à destination de Roosendaal via Roosendaal-Grens et vice versa.

POUR QUI ?

Pour tout public.

SUR QUEL SUPPORT ?

Votre Abonnement Mi-Temps est un abonnement papier composé d'une Carte plastifiée et d'un Billet de validation (voir également la fiche « Support papier »).

OU L'ACHETER ?

Nouvel abonnement :

Lors de l'achat de votre premier Abonnement Mi-Temps : rendez-vous à un guichet belge uniquement. Munissez-vous d'une pièce d'identité* valable.

Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Si votre employeur a signé une Convention Tiers Payant avec la SNCB, remettez votre Attestation Tiers Payant complétée par votre employeur.

Prolonger votre abonnement :

Vous pouvez prolonger votre Abonnement Mi-Temps :

- en gare* aux automates ou aux guichets belges maximum 31 jours à l'avance ;
- sur sncb.be (via votre compte « My SNCB ») entre 31 jours et 10 jours à l'avance (votre validation papier sera envoyée par courrier).



La période de validité de la validation peut commencer à n'importe quelle date.

Le chevauchement de 2 billets de validation ou une interruption entre 2 périodes de validité est autorisé

Lors de votre achat, vous recevez toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de votre titre de transport, que nous vous recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sans carte plastifiée et billet de validation, tous deux en cours de validité, votre abonnement n'est pas valable.
- Durant la période de validité de votre Carte plastifiée, vous pouvez acheter autant de billets de validation que vous le souhaitez.
- Votre billet de validation est valable pour 10 trajets* pré-imprimés numérotés de 1 à 5 (5 allers et 5 retours). Les trajets* sont à effectuer dans la classe choisie, endéans une période de validité de 15 jours calendrier à partir du premier jour de validité. Vous choisissez librement la date de début de validité de chaque billet de validation.
- Dès réception de votre billet de validation, pliez-le en trois selon les lignes indiquées et insérez-le dans la pochette prévue à cet effet. Ne le coupez pas selon les pointillés.
- Avant d'embarquer dans le train, complétez chronologiquement par destination et suivant l'ordre numérique une ligne de votre billet de validation, de la façon suivante :
 - en toutes lettres : le jour de la semaine;
 - en 6 chiffres (JJ/MM/AA) : la date d'utilisation;

Les inscriptions non conformes, les ratures, les surcharges, les traces d'effacement, de gommage ou autres rendent la ligne non valable et sont considérées comme irrégularités.

- Chaque ligne non remplie ne pourra plus être utilisée si la ligne suivante est déjà complétée.
- Vous vous êtes trompé ? Remplissez une nouvelle ligne.
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif* mais toujours via Visé-frontière, Aachen Süd-Gr ou Roosendaal-Gr., en fonction de votre abonnement.
- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir et ceci sur le réseau* belge, sans être en possession d'un titre de transport qui couvre ce(s) trajet(s).
- Si votre gare* de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), votre abonnement comprend le droit de passage aux portiques d'accès à l'aéroport. Présentez le code-barres de votre billet de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques à l'aéroport.
- Le billet de validation de Roosendaal est pourvu d'un code-barres qui ouvre les portiques d'accès aux quais de la gare. Présentez votre billet de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Si votre gare* de départ ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circuler librement à l'intérieur de la Zone*, sans en sortir, à la date que vous avez indiquée sur votre billet de validation.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- Le prix de votre abonnement est calculé au tarif de la gamme transfrontalière* concernée pour l'itinéraire kilométrique le plus court entre votre gare de départ et de destination via le point frontière* correspondant à la destination.
- La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée* est de 150 km, par trajet simple sur le réseau* belge.

*voir [Lexique](#)



- Le prix de votre abonnement de/vers Maastricht, Maastricht Randwyck et Eijsden est identique.
- Le prix varie en fonction de votre classe de voyage choisie.
- Lors de l'émission de la carte plastifiée, un droit de confection* est perçu (voir « Tarifs * »).

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE TON ABONNEMENT?

Voir fiche « Support papier ».

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement est effectué à un guichet belge de votre choix. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Marketing & Sales
Service clientèle
10-14 Bureau B-MS.1432
Porte de Hal 40
1060 Bruxelles

- Le billet de validation de votre Abonnement Mi-Temps est remboursé intégralement au guichet d'une gare* belge :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci, lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
- Un billet de validation de votre Abonnement Mi-Temps en cours de validité n'est jamais remboursable.
- Un Abonnement Mi-Temps acquis sur restitution d'un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si vous disposez d'un Abonnement Mi-Temps en 1^e classe, ou d'un billet « surclassement* », en cas d'absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, vous avez droit à un remboursement. Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et, dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmettez votre demande au Service clientèle. Le remboursement est calculé par trajet simple (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes de votre abonnement par 10. En ce qui concerne le billet « surclassement* », le remboursement sera en fonction de la distance réellement parcourue en 2^e classe.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit vous être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Les modalités de remboursement ainsi que les frais administratifs* et tarifs* sont ceux en vigueur à la date de l'achat de la validation.
- Le remboursement doit être demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET OU LA CLASSE DE MON ABONNEMENT MI-TEMPS?

- Vous ne pouvez pas modifier le trajet indiqué sur votre carte plastifiée et votre billet de validation. Pour effectuer un autre trajet, achetez un nouvel abonnement et un billet de validation correspondant.
- Si votre abonnement a été émis après le 01 décembre 2009, vous pouvez choisir la classe lors de l'achat de chaque billet de validation.



COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

- Vous êtes déjà en possession d'un Abonnement Mi-Temps Maastricht, Roosendaal ou Aachen valable en 2^e classe.
- Si vous décidez de voyager en permanence en première classe, vous pouvez acheter un Billet de validation en 1^e classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1^e classe, achetez " à l'un des canaux de vente (automate, guichet, sur sncb.be, dans le train au Tarif à Bord* à partir d'une gare belge*) un billet « surclassement* » simple ou aller-retour. Le prix du « surclassement » est calculé en effectuant la différence entre les prix en 1^e classe et en 2^e classe d'un billet de la gamme Maastricht, Roosendaal, Aachen auquel vous avez droit, et ceci pour le trajet de votre Abonnement Mi-Temps Maastricht, Roosendaal ou Aachen que vous avez en votre possession.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous êtes en possession d'un Abonnement Mi-Temps au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, vous ne payez pas le 'Supplément Redevance Diabolo*. Pour accéder à l'aéroport, vous présentez le code-barres présent sur votre billet de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* où vous effectuez une correspondance*, le Supplément Redevance Diabolo* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous y effectuez une interruption* de voyage, procurez-vous un Billet « Redevance Diabolo* » pour accéder à l'aéroport.
- Votre Abonnement Mi-Temps n'est pas autorisé dans les trains à grande vitesse.
Exception : Sur le trajet* entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, moyennant paiement d'un supplément séparé, vous pouvez emprunter les trains « ICE ». Pour plus d'info sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

QUE PERMET MON ABONNEMENT MI-TEMPS ?

• PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?

Vous pouvez interrompre votre voyage e dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* situé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres sur le réseau* belge.

• PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?

Oui. Le changement est autorisé sur le réseau* belge, sur l'itinéraire dont la distance est la plus courte en kilomètres. Vous achetez à l'un de nos canaux de vente un titre de transport couvrant la distance entre la gare* faisant partie de cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous l'achetez à bord du train, il est majoré du « Supplément Tarif à Bord »*

• PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?

Oui. Sur le réseau* belge, un autre titre de transport peut être utilisé pour effectuer un trajet* avant ou après celui de votre Abonnement Mi-Temps. Si un 2e titre de transport est utilisé avant ou après un 1er titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez toujours vos deux titres de transport pour le contrôle dans le train.

• D'AUTRES AVANTAGES ?

Votre Abonnement Mi-Temps vous permet de bénéficier d'un tarif avantageux pour l'utilisation des parkings gérés par [B-Parking](#).

Si votre employeur a signé une [Convention Tiers-payant](#) avec la SNCB, vous ne devez plus avancer la totalité du prix de votre abonnement, la partie prise en charge par votre employeur lui étant facturée ultérieurement.

Pour les déplacements auxquels votre abonnement vous donne droit, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent vous accompagner gratuitement.

